



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Issy-Les-Moulineaux, le 03/07/2017

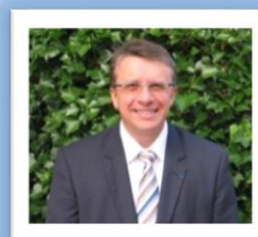
### La FFACB devient son propre Garant !



La Fédération Française des Artisans Coopérateurs du Bâtiment (FFACB) est une Organisation Professionnelle Nationale qui rassemble les Groupements et Coopératives d'artisans de productions et de services du bâtiment qui ont pour activité principale de construire des maisons individuelles, de rénover ou agrandir différents types de maisons ou bâtiments, et qui se mobilise pour porter haut les valeurs de l'artisanat français.

#### La FFACB : premier constructeur de l'Artisanat

Bien connue des institutions politiques et professionnelles, la FFACB n'a peut-être pas encore l'envergure et la notoriété de certains Syndicats ou grandes Organisations Professionnelles de l'Artisanat. Et pourtant, présidée par Dominique Picoron depuis juillet 2001, la FFACB représente aujourd'hui 119 Coopératives ou Groupements adhérents (activité construction : neuf, rénovation, marchés publics et autres), soit 1 133 entreprises artisanales (hors Tiers Non Associés) qui emploient 6 232 salariés.



*(Dominique Picoron, Président de la FFACB)*

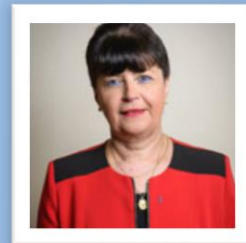
En 2016, les Adhérents de la FFACB ont réalisé 136 millions d'€uros de Chiffre d'Affaires annuel représentant 840 maisons individuelles, et 69 millions d'€uros de Chiffre d'Affaires annuel en marchés hors CCMI (Contrat de Construction de Maisons Individuelles).

## Création de la Protected Cell Company (PCC)

En raison de l'accès très restreint aux Garants à l'heure actuelle (manque de Garants ou à des conditions excessives), la FFACB a décidé de créer au cours de l'année 2016, une Captive d'Assurance – sous la forme de PCC - lui permettant désormais d'être son propre Garant.

La FFACB devient donc **Garant** au travers de sa structure PCC nommée **CELL COOPEX**, développée en collaboration avec HIGHDOME PCC LTD.

Comme l'affirme Anne-Marie Becker, Secrétaire Générale de la FFACB, cette structure va permettre une indépendance de la FFACB dans le cadre de la Garantie de Remboursement, la Garantie de Livraison, et la Garantie de Paiement des Sous-Traitants.



(Anne-Marie Becker, Secrétaire Générale de la FFACB)



La FFACB apporte ainsi à ses membres une sécurité quant à la délivrance de ces Garanties, et ce, en parfaite conformité avec la réglementation puisque la Captive **CELL COOPEX** dispose de tous les agréments requis pour délivrer des Garanties sur le territoire national.

La FFACB n'est néanmoins pas débutante dans le monde de l'Assurance, puisqu'elle possède déjà des compétences dans ce domaine, et est qui plus est inscrite à l'ORIAS.

---

La FFACB est la première Organisation Professionnelle Nationale en France à créer sa Captive d'Assurance dans le domaine de la construction !

---



A l'exemple d'*Antoine de Saint Exupéry*:

« *Sachons tirer les enseignements du passé, pour construire un avenir meilleur* »

C'est dans cette optique que la FFACB a mis en place cette Captive d'Assurance **CELL COOPEX**, laquelle a obtenu le statut de Garant, afin d'évoluer avec ses Adhérents de manière pérenne et sereine au sein de l'Artisanat français.